

juin 2017

Madame, Monsieur,

Vous envisagez d'acquérir des parts de la SCPI Allianz Pierre, produit proposé par Immovalor Gestion, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à la réglementation relative à la fourniture de services d'investissements*, nous devons en premier lieu procéder à la classification de nos clients en fonction de leurs connaissances et leur expérience en matière de produits financiers.

Un client peut être considéré soit comme « Client non professionnel », soit comme « Client professionnel ». Le client professionnel s'entend du client qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaire pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Il bénéficie d'une protection moins étendue que le Client non professionnel.

Nous vous informons que nous appliquerons à tout client le statut de « Client non professionnel » à défaut d'information particulière permettant de considérer qu'il appartient à une autre catégorie.

Le client qui appartient à la catégorie « non professionnel » peut demander à Immovalor Gestion d'être traité comme un client « professionnel ». Sa demande sera faite par écrit et le client apportera tous éléments d'informations nécessaires à Immovalor Gestion afin qu'elle s'assure que le client répond aux critères permettant de le considérer comme « professionnel » selon la définition ci-dessus.

Immovalor Gestion n'est pas tenue de faire droit à sa demande et appréciera la demande du client en fonction des éléments d'informations communiqués, des critères posés à l'article 314-6 du Règlement général de l'AMF et des pratiques de la place. Si Immovalor Gestion estime que le client remplit les conditions pour ce changement de catégorie, elle l'en informera par écrit. Si ultérieurement, Immovalor Gestion devait constater que le client ne remplit plus les critères permettant de le considérer comme un client professionnel, elle peut prendre toutes dispositions nécessaires en vue de lui assurer la protection accordée aux clients non professionnels et opérer un changement de classification qui lui sera notifié par écrit. De même, le client peut demander à tout moment à revenir vers la classification « client non professionnel ».

Par ailleurs, en application du Code Monétaire et Financier (art. L533-13 § I) et du règlement général de l'AMF (art. 314-44 à 314-51), Immovalor gestion se doit de vérifier que l'opération que vous envisagez est compatible avec votre situation personnelle et votre profil d'investisseur (expérience, objectifs, aversion au risque). A cet effet, nous vous remercions de remplir avec soin le questionnaire ci-joint.

* art. 314-4 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

RECEPISSE DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS ET
DOCUMENTS LEGAUX EN MATIERE DE DEMARCHE FINANCIER

SCPI Allianz Pierre

IMMOVALOR
GESTION

Vous avez entre les mains un dossier pour la souscription de parts de la SCPI Allianz Pierre qui vous a été remis/adressé par votre Conseiller.

Ce dossier comprend deux parties : un récépissé attestant de la remise des documents d'information relative à ce produit et le bulletin de souscription.

Conformément aux dispositions introduites par le Code Monétaire et Financier (article L-341-16-IV), vous disposez d'un délai de réflexion avant de souscrire cet investissement et adresser votre bulletin et les fonds nécessaires à IMMOVALOR Gestion – Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex. Ce délai est de 48 heures à compter du lendemain de la signature du présent récépissé.

Je, (Nous) soussigné(e)(ons) : _____

demeurant : _____

Atteste(ons) que la proposition qui m'(nous) a été faite par mon(notre) Conseiller M. _____

(agissant pour le compte en vertu d'un accord de commercialisation avec la Société IMMOVALOR Gestion, dont le siège social est au Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex), il m'(nous) a été communiqué la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, les statuts de la SCPI Allianz Pierre ainsi que les conditions d'émission des parts (figurant sur le bulletin de souscription), le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel (disponibles sur le site www.immovalor.fr).

Atteste(ons) qu'en cas de souscription à crédit, avoir conscience que les charges du crédit seront à rembourser indépendamment de l'évolution ou la valeur des parts ou de la valeur des parts de la SCPI Allianz Pierre

A compter du lendemain de la signature du présent récépissé, je (nous) dispose(ons) d'un délai minimum de 48 heures pour réfléchir à l'opportunité de souscrire à la présente proposition conformément à l'article L.341-16-IV du Code Monétaire et Financier. Ce délai est éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Avant l'expiration de ce délai de réflexion, IMMOVALOR Gestion ou toute personne mandatée ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la souscription de parts de SCPI.

Fait à _____

le _____


Le Conseiller

Signature du(des) prospect(s) ou client(s) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____



**Récépissé et bulletin de souscription à retourner simultanément après réception du bulletin à Immovalor Gestion - Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051
Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex**

A N'UTILISER QUE POUR LA SOUSCRIPTION DE PARTS A LA SCPI ALLIANZ PIERRE

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DU CLIENT - PERSONNES PHYSIQUES

Ce questionnaire de connaissance client permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI Allianz Pierre avec votre situation financière et votre profil d'investisseur conformément aux dispositions L533-13 du code monétaire et financier et en application de la directive « marchés d'instruments financiers » (MIF). En cas d'évolution de votre situation, tout changement devra être adressé, directement ou par l'intermédiaire de votre contact habituel à Immovalor Gestion. En application à la réglementation en vigueur, Immovalor Gestion établit et met en oeuvre des procédures appropriées permettant de classer ses clients dans l'une des deux catégories suivantes : clients non professionnels ou clients professionnels. Immovalor Gestion vous a catégorisé en « clients non professionnels ». Pour tout changement de catégorie, merci de contacter la société de gestion.

Souscripteur :

Co souscripteur (le cas échéant) :

Nom.....
Prénom.....
Date de Naissance / /

Nom.....
Prénom.....
Date de Naissance / /

Situation de famille :
Marié(e) Union Libre
Célibataire Séparé(e)
Divorcé(e) Veuf (ve) PACS

Situation de famille :
Marié(e) Union Libre
Célibataire Séparé(e)
Divorcé(e) Veuf (ve) PACS

Régime matrimonial le cas échéant :
Communauté de biens Séparation de biens
Communauté universelle

Régime matrimonial le cas échéant :
Communauté de biens Séparation de biens
Communauté universelle

Nombre de personnes à charge :

Nombre de personnes à charge :

Imposable IR : Oui Non
Imposable ISF : Oui Non

Imposable IR : Oui Non
Imposable ISF : Oui Non

Situation professionnelle:
Agriculteur exploitant Artisan Commerçant
Chef d'entreprise Profession libérale Cadre
Cadre supérieur Profession intermédiaire
Employé(e) Retraité(e) Inactif(ve) Autre

Situation professionnelle :
Agriculteur exploitant Artisan Commerçant
Chef d'entreprise Profession libérale Cadre
Cadre supérieur Profession intermédiaire
Employé(e) Retraité(e) Inactif(ve) Autre

Profession

Profession.....

Vos revenus et votre patrimoine

1. Le montant des revenus net fiscal de votre foyer fiscal se situe dans la tranche suivante :
 Inférieur à 25 000€ Entre 25 000€ et 50 000€ Entre 50 000€ et 75 000€
 Entre 75 000€ et 100 000€ Entre 100 000€ et 150 000€ Supérieur à 150 000€

2. La ou les sources de revenus de votre foyer fiscal se décompose(nt) comme suit (% par rapport aux revenus globaux) :
 % des revenus professionnels % pension de retraite % de produits financiers
 % de revenus fonciers % autres (à préciser.....)

3. Sur une année à combien estimez-vous votre capacité d'épargne ?

4. Anticipez-vous une variation de votre capacité d'épargne ? Oui Non
 Si oui a) de combien estimez-vous la variation de votre capacité d'épargne ? (+/-).....
 b) Sur quelle horizon (en années) ? ... ans

5. Mon patrimoine se compose de la manière suivante :

Montant total des actifs financiers :€ (a) dont
 Epargne :€ Assurance Vie€ Autres.....€

Montant total des actifs immobiliers :€ (b) dont
 Habitation principale.....€ Immobiliers locatifs.....€
 SCPI€ (c) (incluant le montant en investissement dans la SCPI Allianz Pierre souhaité pour€)
 Ma part d'investissement en SCPI ressort à...% du total de mes actifs financiers et immobiliers (c)/ (a + b) *100

Montant total des dettes en cours (capital restant dû) :€ (incluant le cas échéant le montant de crédit envisagé pour l'acquisition de parts Allianz Pierre pour€)

Paraphe

Votre connaissance et expérience en matière de placement (souscripteur)

6.a Connaissez-vous les instruments suivants et les risques qui y sont liés ? Combien d'opérations avez-vous réalisées au cours de 3 dernières années ?

Produits monétaires (ex : OPCVM, certif dépôt)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Produits obligataires (ex : OPCVM ou diversifiés)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Actions cotées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Produits structurés et dérivés	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Non cotés (exemples : FCPR ou FCPI)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Pierre Papier (SCPI, OPCI)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10

7.a Avez-vous eu déjà recours à la gestion sous mandat (y compris assurance vie) ? Oui Non
 Si oui, pendant combien de temps ? moins de 3 ans plus de 3 ans

8.a Votre perception du rendement : sur un an vous estimez qu'un placement financier

Ne peut pas baisser Peut baisser jusqu'à 5% Peut baisser jusqu'à 10%

Peut baisser jusqu'à 15% Peut baisser au-delà de 15%

9.a Votre réaction face à une perte en capital : s'il vous restait 15 000€ sur un investissement de 20 000€ réalisé il y a 2 ans :

Vous ne voulez pas être confronté à ce genre de situation Vous vendriez pour réinvestir sur des placements moins risqués

Vous ne feriez rien Vous augmenteriez votre apport pour réinvestir sur les mêmes supports

Votre connaissance et expérience en matière de placement (co-souscripteur le cas échéant)

6.b Connaissez-vous les instruments suivants et les risques qui y sont liés ? Combien d'opérations avez-vous réalisées au cours de 3 dernières années ?

Produits monétaires (ex : OPCVM, certif dépôt)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Produits obligataires (ex : OPCVM ou diversifiés)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Actions cotées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Produits structurés et dérivés	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Non cotés (exemples : FCPR ou FCPI)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
Pierre Papier (SCPI, OPCI)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10

7.b Avez-vous eu déjà recours à la gestion sous mandat (y compris assurance vie) ? Oui Non
 Si oui, pendant combien de temps ? moins de 3 ans plus de 3 ans

8.b Votre perception du rendement : sur un an vous estimez qu'un placement financier

Ne peut pas baisser Peut baisser jusqu'à 5% Peut baisser jusqu'à 10%

Peut baisser jusqu'à 15% Peut baisser au-delà de 15%

9.b Votre réaction face à une perte en capital : s'il vous restait 15 000€ sur un investissement de 20 000€ réalisé il y a 2 ans :

Vous ne voulez pas être confronté à ce genre de situation Vous vendriez pour réinvestir sur des placements moins risqués

Vous ne feriez rien Vous augmenteriez votre apport pour réinvestir sur les mêmes supports

Paraphe

Vos objectifs de placements

10. Le montant que vous souhaitez investir est de€

11. Quel est la durée envisagée ?

- Inférieure à 3 ans Entre 3 et 5 ans Entre 5 et 7 ans
 Entre 7 et 10 ans Supérieure à 10 ans

12. Sur votre horizon de placement, vous acceptez à priori une volatilité (1) associé au couple rendement / risque de :

- Moins de 3% : une probabilité de rendement très faible sur la période, associé à un risque très faible de perte en capital
 Entre 3 et 5% : une probabilité de rendement faible sur la période, associé à un risque faible de perte en capital
 Entre 5 et 8% : une probabilité de rendement modéré sur la période, associé à un risque modéré de perte en capital
 Entre 8 et 13% : une probabilité de rendement important sur la période, associé à un risque élevé de perte en capital
 Entre 13 et 18% : une probabilité de rendement très important sur la période, associé à un risque très élevé de perte en capital

13. Sur ce placement, quel est ou quels sont les objectifs de l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- Constitution et valorisation de patrimoine Recherche de revenus Transmission de patrimoine
 Disponibilité du placement Protection du conjoint
 Optimisation fiscale → Si optimisation fiscale
 Réduction d'IR Réduction d'ISF

(1) *Considérée en finance comme la base de mesure du risque, la volatilité est par définition une mesure des amplitudes (à la hausse comme à la baisse) des variations du cours de valorisation d'un actif financier. Ainsi, plus la volatilité d'un actif est élevée et plus l'investissement dans cet actif sera considéré comme risqué et par conséquent plus l'espérance de gain et le risque de perte seront importants.*

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus

Fait à..... le
Signature du souscripteur

Fait à..... le
Signature du co- souscripteur

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir la communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex - tél 01.85.63.65.55

Je m'oppose à toute prospection *

Immovalor Gestion
 SA au Capital de 553 026€ - 328 398 706 RCS Nanterre
 Société de gestion de portefeuille
 N° agrément AMF : GP-070000035 du 26/06/2007
 Siège social : Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 -
 92076 Paris La Défense Cedex
 Tél : 01 85 63 65 55
 www.immovalor.fr

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS,
R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL - LE REMPLISAGE DE TOUS LES CHAMPS EST OBLIGATOIRE

A) Du souscripteur

Je soussigné(e), M Mme Souscripteur en pleine propriété Souscripteur en nue-propriété
NOM, PRENOM NOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

B) Le cas échéant

Du conjoint (co-souscripteur) De l'usufruitier – si démembrement temporaire indiquer la durée.....ans
 Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable Du représentant d'une indivision
Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOMNOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

ORDRE DE SOUSCRIPTION

- Déclare avoir reçu et pris connaissance en date du/...../..... (date de signature du récépissé) de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel en vigueur et des conditions d'émission des parts décrites au verso du présent bulletin.
- Donne ordre à Immovalor Gestion de souscrire.....
parts de la SCPI **Allianz Pierre**.
- Verse ce jour, la somme de (en lettres) €
 Par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre d'**Allianz Pierre**
 Par virement sur le compte de la SCPI **Allianz Pierre** n° FR76 3148 9000
1000 2552 2698 247
- Ce versement étant complété d'un financement à crédit (en lettres) :.....

DÉCLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds finançant la souscription :
 Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque).....
 Epargne / Héritage
 Réinvestissement suite à la vente d'un actif immobilier
 Autres (à préciser)

INFORMATIONS RELATIVES A LA REDACTION DU BULLETIN

Pour les successions
Etablir le bulletin au nom des ayants droit et le faire signer par chacun d'entre eux ou leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).

NOTA
Allianz Pierre se réserve la possibilité de se faire adresser tous les justificatifs qu'elle jugerait nécessaires.

Au sens de la réglementation fiscale sur les plus values immobilières le souscripteur est considéré comme personne physique résidant détenant des parts dans son patrimoine privé.

(1) Dans le cas d'une souscription prise au nom des époux

DECLARATION FISCALE - REVENUS DES PARTS

résident non résident adresse fiscale :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les produits financiers perçus par la SCPI sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Un prélèvement obligatoire non libératoire de 24% a été créé. Les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédent le paiement de ses revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peuvent demander à être dispensé de ce prélèvement. Une demande de dispense du prélèvement obligatoire est disponible sur notre site internet www.immovalor.fr.

Les revenus de ces parts seront versés sur le compte du souscripteur ou, le cas échéant, de l'usufruitier.

Banque et Agence

Adresse

Je suis informé(e) qu'Immovalor Gestion ne garantit ni le remboursement ni la revente des parts.

Fait à, le20.....

Dont un exemplaire du présent bulletin de souscription m'a été remis

Faire précéder la (les) signature(s) des mots « Bon pour souscription de N.... parts »

Signature du souscripteur

Signature du co-souscripteur (1)

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF – 1 COURS MICHELET – CASE COURRIER S 1601 – CS 30051 – 92076 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX.
328 470 570 R.C.S. Nanterre

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine locatif.

La note d'information a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 12-06 du 30 mars 2012.

La notice relative à l'augmentation de capital, publiée au BALO n° 44 du 11 avril 2012, a été actualisée au BALO n° 101 du 22 août 2016.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION – MARCHE PRIMAIRE D'Allianz Pierre

Capital social maximum : 700.000.000 €

Date d'ouverture de la souscription : 1^{er} septembre 2016

Prix de souscription : Valeur nominale 153 €

Prime d'émission 177 €

Prix de souscription 330 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion une commission de 10 % HT du prix de souscription soit 33,00 € HT (39,60 € TTC) par part.

Minimum de souscription lors de la première souscription : 25 parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription.

Jouissance des parts : les parts souscrites donnent jouissance le 1^{er} jour du cinquième mois qui suit la date de souscription.

Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus au siège de la société de gestion, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex, ainsi qu'au siège, succursales et agences en France de la société Allianz Banque et plus généralement du groupe Allianz.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre de souscription :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- test d'adéquation dûment rempli et signé par le (s) signataire (s)
- un justificatif de provenances des fonds pour toute souscription supérieure à 90 000 € sur une année glissante
- pour les mineurs, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- pour les majeurs incapables, le jugement de mise sous protection et l'accord de souscription du juge des tutelles
- en cas de démembrement, la convention de démembrement

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir la communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex – tél 01.85.63.65.55

Je m'oppose à toute prospection *

* Case à cocher en cas d'opposition à toute prospection commerciale

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS,
R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL - LE REMPLISAGE DE TOUS LES CHAMPS EST OBLIGATOIRE

A) Du souscripteur

Je soussigné(e), M Mme Souscripteur en pleine propriété Souscripteur en nue-propriété
NOM, PRENOM NOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

B) Le cas échéant

Du conjoint (co-souscripteur) De l'usufruitier – si démembrement temporaire indiquer la durée.....ans
 Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable Du représentant d'une indivision
Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOMNOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

ORDRE DE SOUSCRIPTION

- Déclare avoir reçu et pris connaissance en date du/...../..... (date de signature du récépissé) de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel en vigueur et des conditions d'émission des parts décrites au verso du présent bulletin.
- Donne ordre à Immovalor Gestion de souscrire.....
parts de la SCPI **Allianz Pierre**.
- Verse ce jour, la somme de (en lettres) €
 Par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre d'**Allianz Pierre**
 Par virement sur le compte de la SCPI **Allianz Pierre** n° FR76 3148 9000
1000 2552 2698 247
- Ce versement étant complété d'un financement à crédit (en lettres) :.....

DÉCLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds finançant la souscription :
 Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque).....
 Epargne / Héritage
 Réinvestissement suite à la vente d'un actif immobilier
 Autres (à préciser)

INFORMATIONS RELATIVES A LA REDACTION DU BULLETIN

Pour les successions
Etablir le bulletin au nom des ayants droit et le faire signer par chacun d'entre eux ou leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).

NOTA
Allianz Pierre se réserve la possibilité de se faire adresser tous les justificatifs qu'elle jugerait nécessaires.

Au sens de la réglementation fiscale sur les plus values immobilières le souscripteur est considéré comme personne physique résidant détenant des parts dans son patrimoine privé.

(1) Dans le cas d'une souscription prise au nom des époux

DECLARATION FISCALE - REVENUS DES PARTS

résident non résident adresse fiscale :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les produits financiers perçus par la SCPI sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Un prélèvement obligatoire non libératoire de 24% a été créé. Les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédent le paiement de ses revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peuvent demander à être dispensé de ce prélèvement. Une demande de dispense du prélèvement obligatoire est disponible sur notre site internet www.immovalor.fr.

Les revenus de ces parts seront versés sur le compte du souscripteur ou, le cas échéant, de l'usufruitier.

Banque et Agence

Adresse

Je suis informé(e) qu'Immovalor Gestion ne garantit ni le remboursement ni la revente des parts.

Fait à, le20.....

Dont un exemplaire du présent bulletin de souscription m'a été remis

Faire précéder la (les) signature(s) des mots « Bon pour souscription de N.... parts »

Signature du souscripteur

Signature du co-souscripteur (1)

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF – 1 COURS MICHELET – CASE COURRIER S 1601 – CS 30051 – 92076 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX.
328 470 570 R.C.S. Nanterre

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine locatif.

La note d'information a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 12-06 du 30 mars 2012.

La notice relative à l'augmentation de capital, publiée au BALO n° 44 du 11 avril 2012, a été actualisée au BALO n° 101 du 22 août 2016.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION – MARCHE PRIMAIRE D'Allianz Pierre

Capital social maximum : 700.000.000 €

Date d'ouverture de la souscription : 1^{er} septembre 2016

Prix de souscription : Valeur nominale 153 €

Prime d'émission 177 €

Prix de souscription 330 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion une commission de 10 % HT du prix de souscription soit 33,00 € HT (39,60 € TTC) par part.

Minimum de souscription lors de la première souscription : 25 parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription.

Jouissance des parts : les parts souscrites donnent jouissance le 1^{er} jour du cinquième mois qui suit la date de souscription.

Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus au siège de la société de gestion, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex, ainsi qu'au siège, succursales et agences en France de la société Allianz Banque et plus généralement du groupe Allianz.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre de souscription :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- test d'adéquation dûment rempli et signé par le (s) signataire (s)
- un justificatif de provenances des fonds pour toute souscription supérieure à 90 000 € sur une année glissante
- pour les mineurs, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- pour les majeurs incapables, le jugement de mise sous protection et l'accord de souscription du juge des tutelles
- en cas de démembrement, la convention de démembrement

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir la communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex – tél 01.85.63.65.55

Je m'oppose à toute prospection *

* Case à cocher en cas d'opposition à toute prospection commerciale

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS,
R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL - LE REMPLISAGE DE TOUS LES CHAMPS EST OBLIGATOIRE

A) Du souscripteur

Je soussigné(e), M Mme Souscripteur en pleine propriété Souscripteur en nue-propiété
NOM, PRENOM NOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

B) Le cas échéant

Du conjoint (co-souscripteur) De l'usufruitier – si démembrement temporaire indiquer la durée.....ans
 Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable Du représentant d'une indivision
Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOMNOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

ORDRE DE SOUSCRIPTION

- Déclare avoir reçu et pris connaissance en date du/...../..... (date de signature du récépissé) de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel en vigueur et des conditions d'émission des parts décrites au verso du présent bulletin.
- Donne ordre à Immovalor Gestion de souscrire..... parts de la SCPI **Allianz Pierre**.
- Verse ce jour, la somme de (en lettres) €
 Par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre d'**Allianz Pierre**
 Par virement sur le compte de la SCPI **Allianz Pierre** n° FR76 3148 9000 1000 2552 2698 247
- Ce versement étant complété d'un financement à crédit (en lettres) :.....

DÉCLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds finançant la souscription :
 Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque).....
 Epargne / Héritage
 Réinvestissement suite à la vente d'un actif immobilier
 Autres (à préciser)

INFORMATIONS RELATIVES A LA REDACTION DU BULLETIN

Pour les successions
Etablir le bulletin au nom des ayants droit et le faire signer par chacun d'entre eux ou leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).

NOTA
Allianz Pierre se réserve la possibilité de se faire adresser tous les justificatifs qu'elle jugerait nécessaires.

Au sens de la réglementation fiscale sur les plus values immobilières le souscripteur est considéré comme personne physique résidant détenant des parts dans son patrimoine privé.

(1) Dans le cas d'une souscription prise au nom des époux

DECLARATION FISCALE - REVENUS DES PARTS

résident non résident adresse fiscale :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les produits financiers perçus par la SCPI sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Un prélèvement obligatoire non libératoire de 24% a été créé. Les associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédent le paiement de ses revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peuvent demander à être dispensé de ce prélèvement. Une demande de dispense du prélèvement obligatoire est disponible sur notre site internet www.immovalor.fr.

Les revenus de ces parts seront versés sur le compte du souscripteur ou, le cas échéant, de l'usufruitier.

Banque et Agence
Adresse

Je suis informé(e) qu'Immovalor Gestion ne garantit ni le remboursement ni la revente des parts.

Fait à, le20.....
Dont un exemplaire du présent bulletin de souscription m'a été remis

Faire précéder la (les) signature(s) des mots « Bon pour souscription de N.... parts »
Signature du souscripteur Signature du co-souscripteur (1)

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF – 1 COURS MICHELET – CASE COURRIER S 1601 – CS 30051 – 92076 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX.
328 470 570 R.C.S. Nanterre

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine locatif.

La note d'information a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 12-06 du 30 mars 2012.

La notice relative à l'augmentation de capital, publiée au BALO n° 44 du 11 avril 2012, a été actualisée au BALO n° 101 du 22 août 2016.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION – MARCHÉ PRIMAIRE D'Allianz Pierre

Capital social maximum : 700.000.000 €

Date d'ouverture de la souscription : 1^{er} septembre 2016

Prix de souscription : Valeur nominale 153 €

Prime d'émission 177 €

Prix de souscription 330 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion une commission de 10 % HT du prix de souscription soit 33,00 € HT (39,60 € TTC) par part.

Minimum de souscription lors de la première souscription : 25 parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription.

Jouissance des parts : les parts souscrites donnent jouissance le 1^{er} jour du cinquième mois qui suit la date de souscription.

Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus au siège de la société de gestion, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex, ainsi qu'au siège, succursales et agences en France de la société Allianz Banque et plus généralement du groupe Allianz.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre de souscription :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- test d'adéquation dûment rempli et signé par le (s) signataire (s)
- un justificatif de provenances des fonds pour toute souscription supérieure à 90 000 € sur une année glissante
- pour les mineurs, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- pour les majeurs incapables, le jugement de mise sous protection et l'accord de souscription du juge des tutelles
- en cas de démembrement, la convention de démembrement

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir la communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex – tél 01.85.63.65.55

Je m'oppose à toute prospection *

* Case à cocher en cas d'opposition à toute prospection commerciale